

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU JEUDI 10 JUILLET 2025

Étaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Pascal Charron, Éric Vinet, Sandrine Beltramé, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Bertrand Margollé, Vanessa Ghys, Justine Taillason, Nicolas Figeac, Nicole Girard-Rambaud, Laurent Gouinaud, Marie Gonin-Gallopain

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir : Magalie Merlière (pouvoir à Jérôme Cantalejo)

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Christine Panier

L'an Deux mil vingt-cinq et le dix du mois de juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Liste des délibérations

Délibération n° 2025-016 :

⇒ *Autorisation de signer la convention de mise à disposition du service urbanisme « droit des sols » de Saintes Grandes Rives l'Agglo au profit de la commune*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Délibération n° 2025-017 :

⇒ *Modification des statuts de Saintes – Grandes Rives – l'Agglo liée à la compétence facultative éducation, enfance, jeunesse et particulièrement d) activités extrascolaires*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Délibération n° 2025-018 :

⇒ *Réorganisation des régies de recettes – clôture et modification*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de supprimer la régie « produits divers »
- De modifier la régie « Loyers et locations » afin d'y intégrer la perception de ces produits divers
- Précise que Monsieur le Maire sera chargé de prendre les arrêtés nécessaires à cette prise de décision et à la nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant de cette régie ainsi modifiée

Délibération n° 2025-019 :

⇒ *Locations salles municipales Paul Cartier et Val de la Jarretière – Tarifs 2026*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de ne procéder à aucune modification des tarifs actuels de la salle municipale « Paul Cartier » comme la salle municipale « Val de la Jarretière » pour l'année 2026.

Délibération n° 2025-020 :

⇒ *Tarif des concessions cimetières, des cases de columbarium et des cavurnes*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de ne procéder à aucun changement sur les tarifs de vente des concessions, des cases de columbarium et cavurnes dans les cimetières communaux pour l'année 2026.

Délibération n° 2025-021 :

⇒ *Révision des loyers des logements communaux et de la Maison des Assistantes Maternelles*

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance des derniers indices de l'INSEE et de l'augmentation des différents loyers qui pourrait en découler décident :

- De procéder à une augmentation de loyers, pour les logements communaux ainsi que pour la MAM
- Les nouveaux loyers débuteront à la date d'anniversaire du bail en cours.

Délibération n° 2025-022 :

⇒ *Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Transfert temporaire des services de la mairie à la salle municipale « Paul Cartier »*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de délocaliser provisoirement les services de la mairie à la salle municipale Paul Cartier à compter du 08 septembre 2025 et pendant toute la durée des travaux de la mairie.

Délibération n° 2025-023 :

⇒ *Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Marché d'appel d'offres à procédure adaptée – attribution des lots et désignation des lots infructueux*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal procède à l'attribution des lots et autorise le Maire à consulter des artisans directement, indépendamment du marché d'appel d'offres à procédure adaptée pour les lots infructueux.

Délibération n° 2025-024 :

⇒ *Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Choix des entreprises pour les lots infructueux*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal a choisi le devis de l'entreprise SARDAIN Electricité pour le lot n° 8 et le devis de l'entreprise Casamia pour le lot n° 9

Délibération n° 2025-025 :

⇒ *Acquisition foncière de parcelles succession GAUTRET*

Après avoir soulevé l'intérêt d'acheter ces deux parcelles, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- D'acheter les parcelles cadastrées section AH n° 7 et AK n° 40 pour un montant de 150 €
- Précise que les frais notariés afférents seront à la charge de la municipalité,

- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport à cette vente

Délibération n° 2025-026 :

⇒ *Vente d'un terrain communal situé au lieu-dit « Maisonneuve »*

Après avoir détaillé l'intégralité du dossier et avoir étudié les plans cadastraux, les membres du conseil, à l'unanimité de ses membres, décident :

- De vendre le mètre carré à 20 €
- De partir sur une superficie d'environ 100m²
- Que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur

NB : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le précédent procès-verbal est disponible sur notre site internet www.ledouhet.fr > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 18 juillet 2025

Insérée sur le site internet le 18 juillet 2025

**Le Maire,
Stéphane TAILLASSON**



